

# **COMMUNE DE VIRY**

## **Compte-rendu du conseil municipal du mardi 19 Juillet 2011**

Convocation : 11 Juillet 2011

**Présents :** Mlle BALLANDRAS - Mmes JOLY, PONTUS, ROZE  
Mrs CHARDEAU, DEBARNOT, DESCHAMPS, LAGROST, URCISSIN

**Absents :** M. COMTE - M. FONTAINE (excusé)

**Secrétaire de séance :** Mme PONTUS

*Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

### **I- Site internet de la commune**

Depuis quelques années, la commune disposait d'un site internet. Celui-ci a cessé au 30 juin 2011, car l'hébergeur du site a arrêté son activité.

Un site internet étant important pour une collectivité, un habitant de la commune, M. PEPPING, a conçu gracieusement un nouveau site dont l'adresse est la suivante : (<http://www.virybourgogne.fr>).

M. METRAL lui a apporté son aide quant à la rédaction de celui-ci.

Ainsi, M. PEPPING et M. METRAL ont présenté le site aux conseillers municipaux qui l'ont approuvé à l'unanimité. Les élus remercient vivement ces deux personnes pour le travail réalisé.

Une présentation du site aux habitants sera normalement effectuée le dimanche 25 septembre 2011 à 11 heures à la salle des associations.

### **II-Avis sur le projet préfectoral de schéma de cohérence intercommunale.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les objectifs fixés par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, à savoir notamment la dissolution des EPCI de moins de 5000 habitants et l'intégration des communes isolées dans le périmètre d'un EPCI.

Les collectivités ont la possibilité d'émettre un avis sur la carte présentée par Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire invite les conseillers à voter le projet de schéma de la communauté de communes du canton de Charolles dont la commune de Viry fait partie.

Le projet a été voté par pallier de décisions :

1. Fusion de la communauté de communes du canton de Charolles avec la communauté de communes du Val de Joux (hors Chiddes) et 5 communes de la communauté de communes du Nord Charolais : Martigny-le-Comte, Saint Bonnet de Vieille Vigne, Grandvaux, Saint Aubin en Charolais et Palinges.

Après un vote à main levée, les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité.

2. Rattachement à la communauté de communes de Charolles de deux communes (Oudry et Saint Vincent Bragny) qui en ont fait la demande expresse.

Les élus ont voté à bulletins secrets comme suit : 1 OUI / 1 NON / 7 BLANCS

3. Rattachement à la communauté de communes de Charolles de trois communes (Marly sur Arroux, Saint Romain sous Versigny et Dompierre sous Sanvignes) qui en ont émis le souhait.

Les élus ont voté à bulletins secrets comme suit : 6 NON / 3 BLANCS

### **III- Indemnité conseil receveur municipal année 2011.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à Mlle FAVROT, chef de poste à la trésorerie de Charolles, une indemnité de conseil pour l'année 2011, d'un montant de 214,50 euros brut (calculée à partir des dépenses d'investissement des trois années précédentes).

### **IV- Décisions modificatives n° 1 et 2**

#### Décision modificative n° 1 :

Une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 euros avait été contractée par la commune en 2007. En Octobre 2010, celle-ci a été soldée. Des intérêts d'un montant de 255 euros ont été demandés à la commune pour l'année 2010. Ceux-ci n'étant pas inscrits sur le budget 2011, les conseillers municipaux votent à l'unanimité la décision modificative suivante :

*Compte 6615 (intérêts) = + 255 euros*

*Compte 61523 (entretien et réparation voirie) = - 255 euros*

#### Décision modificative n° 2 :

La pose des pierres de taille sur les extrémités des quatre murs du Pont de l'Arconce, a été prise en charge par la commune. Cette dépense de 2 144 euros a été prévue en investissement sur le budget 2011, tandis qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement. Les conseillers municipaux votent à l'unanimité la décision modificative suivante :

#### En dépenses :

*Compte 2151 (réseaux de voirie) = - 2 144 euros*

*Compte 6558 (autres contributions obligatoires) = + 2 144 euros*

*Compte 023 (virement à la section d'investissement) = - 2 144 euros*

#### En recettes :

*Compte 021 (virement de la section de fonctionnement) = - 2 144 euros*

### **V- Travaux mairie (réfection toiture et rénovation intérieure)**

Monsieur le Maire fait part de l'avancement des travaux de la mairie aux conseillers.

M. TAUPIN, charpentier, a déjà fait une grande partie du toit. Quant à la rénovation intérieure de la mairie, celle-ci va commencer début septembre.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Sous-Préfecture a accepté notre demande de subvention au titre de la DETR 2011, concernant les travaux de la mairie.

Cette subvention est d'un montant de 8 767 euros, représentant 20 % d'une dépense prévisionnelle de 43 833,79 € HT.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Deux devis de M. TAUPIN ont été validés :
  - . Zinguerie salle des fêtes : 715,33 € TTC
  - . Pose de rive sur le garage de la cure : 209,90 € TTC
- Le comité d'organisation du concours intercantonal Palinges-Charolles a fait une demande de subvention qui a été refusée par les conseillers municipaux.
- L'association de la cantine scolaire de Martigny le Comte a adressé une demande de subvention qui n'a pas été accordée par le Conseil Municipal.
- L'association de football de Vendenesse les Charolles a adressé une lettre de remerciement quant à la subvention de 50 € qui leurs a été accordée.
- Les membres de la «Tea Party » proposent d'installer une sonorisation à la salle des fêtes, avec les bénéfices de leur « Tea Party » de cet été.
- Des musiciens (violon et piano) et une chanteuse en vacances estivales à Viry, proposent un concert à l'église à titre gracieux aux habitants de Viry.
- Une demande a été formulée auprès du Conseil Général pour la création de deux nouveaux arrêts d'autocar pour le ramassage scolaire des élèves allant au collège à Charolles. Ces deux arrêts sont situés à « Chechy » et au « Chemin des Brosses ».
- 20 chaises et une armoire à rideaux ont été achetées chez EQUIP'PRO pour un montant de 1554,80 € TTC.
- Les drapeaux situés sur le mur de la mairie et au monument aux morts vont être changés.
- Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'un éventuel projet : faire installer une chaufferie à bois déchetée.